

SIVU ECOLES ASSAS – GUZARGUES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 Février 2026

Présents :

Assas : B. AMPHOUX - M. EUZET - P. POMMIER

Guzargues : P. ANTOINE - E. ESTRENIS - H. FLOURIEUSSE - JC GAUD - JM SANCEY - V. SOURY

Absents : C. CHERCHI - J. PEREZ - A. RANDADO

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation 13/02/2026

La Présidente, Pascale Pommier, propose une modification de l'ordre du jour en raison de la non-réception du CFU définitif par la trésorerie (problèmes d'accès à la plateforme Hélios). Pour cette raison, le point 2 (approbation du CFU 2025) et le point 3 (affectation du résultat 2025) ne pourront pas être mis au vote.

Cependant, dans un souci de transparence, Pascale Pommier souhaite présenter le budget 2025 réalisé (dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement).

Pierre Antoine, maire de Guzargues, regrette que le maire d'Assas, Benoît Amphoux, ait refusé que le budget 2026 du SIVU soit voté avant les élections municipales, comme c'est l'usage pour tous les syndicats intercommunaux.

En préambule de ce dernier conseil syndical, la présidente Pascale Pommier souhaite adresser des remerciements

- Aux membres du SIVU pour leur confiance et leur assiduité pendant ces 12 années
- A Sonia Joly, la responsable administrative et finances pour son aide et sa compétence,
- A l'ensemble des secrétaires et au service technique
- Au personnel des écoles et plus particulièrement à Antoine Risueno et Jean-Christophe Coch, les deux responsables des écoles qui ont, chacun selon leur appétence (travaux pour A Risueno et animation / management pour JC Coch) contribué de manière déterminante au bon fonctionnement quotidien des établissements et à la qualité de l'accueil des enfants.
- À Pierre Antoine, pour avoir proposé Vanessa Soury comme vice-présidente il y a 12 ans, et pour son soutien

- A Vanessa Soury pour la qualité des relations professionnelles et personnelles entretenues durant toute cette période.

Jacques Grau prend la parole pour remercier Pascale Pommier pour son implication et la qualité de son travail pendant ces 2 mandats.

Vanessa Soury remercie les membres du SIVU pour leur confiance, et plus particulièrement Jacques Grau, ancien maire d'Assas, et Pierre Antoine pour leur soutien sans faille, ainsi que Pascale Pommier pour la qualité des liens de travail et la confiance partagée tout au long de ces années.

DELIBERATIONS

1) Délibération n°1

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2025

Adopté à l'unanimité

2) Délibération n°2

Approbation du CFU 2025 : Reportée pour cause de Non réception du CFU définitif de la part de la trésorerie

Présentation du budget 2025 réalisé (dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement). Le budget 2025 présente un résultat positif :

- 28670.43€ en fonctionnement
- 3640.25 € en investissement

Cette année 2025 a été marquée par beaucoup d'absences pour maladie ; ce qui a entraîné des surcoûts au niveau RH, remboursés en grande partie par les organismes sociaux et une grosse gestion RH (mairie d'Assas et SIVU).

Les frais d'énergie se sont stabilisés à un niveau élevé ; dûs au coût élevé du gaz et de l'électricité. Les travaux de rénovation énergétique deviennent urgents.

Au niveau investissements :

- un ordinateur portable a été acheté pour le responsable du service,
- les portillons des deux écoles ont sécurisés avec des visiophones et des gâches électriques
- l'alarme PPMS a été changée
- travaux divers (électricité, plomberie, travaux de peinture à la cantine)

A noter, qu'il était prévu de remplacer le jeu de cour maternelle qui avait été démonté l'été dernier, car dangereux ; mais les enseignantes ont refusé les propositions du SIVU (A savoir : une locomotive évolutive et un wagon ou un petit toboggan).

3) Délibération n°3

Affectation du résultat 2025 : Reportée pour cause de Non réception du CFU définitif de la part de la trésorerie

4) Délibération n°4

Fusion des écoles maternelle et élémentaire Assas-Guzargues.

Pascale Pommier rappelle le contexte.

À l'initiative de l'Inspection de l'Éducation nationale (IEN), et en concertation avec le SIVU des écoles Assas–Guzargues, le corps enseignant et les municipalités d'Assas et de Guzargues, un projet de fusion administrative des deux écoles est actuellement à l'étude. Ce projet, qui pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2026, vise à renforcer la continuité du parcours des élèves, à pérenniser la direction et à simplifier le fonctionnement global de nos écoles.

Cette évolution est proposée à la suite du départ en retraite de Mme Régnier, directrice de l'école maternelle, prévu en juin 2026. Plutôt que de nommer un nouveau directeur sur une petite structure (2 classes, sans décharge de direction), la fusion permettrait à Mme Bertone, actuelle directrice de l'école élémentaire, de devenir directrice de l'ensemble scolaire (6 classes au total).

Les objectifs sont multiples :

- **Assurer la pérennité de la direction** : la fusion garantirait une direction stable, avec une décharge de direction élargie (+33 %)
- **Renforcer la continuité éducative** entre la maternelle et l'élémentaire : un même pilotage facilitera le parcours des enfants de la petite section au CM2, la mise en place de projets communs, et supprimera l'étape d'inscription entre les deux écoles.
- **Simplifier l'organisation pour tous** :
 - pour les familles : un seul règlement intérieur, une direction unique, des démarches simplifiées ;
 - pour les enseignants : une meilleure coordination et un projet pédagogique commun ;
 - pour les communes et le SIVU : un interlocuteur unique et un seul conseil d'école par trimestre
- **Sécuriser les effectifs à moyen terme** : les seuils d'ouverture et de fermeture de classes seront appréciés sur l'ensemble des 6 classes, ce qui limite les risques de perte de poste.

Aucun changement majeur n'est prévu dans la vie quotidienne des enfants.

- **Locaux** : les sites actuels (maternelle et élémentaire) sont conservés.
- **Horaires et services** : les entrées, sorties, récréations, cantine et accueil périscolaire restent inchangés.
- **Classes** : 6 classes seront maintenues (2 maternelles et 4 élémentaires). Seul le poste d'enseignante (et non de directrice) de Mme Régnier sera mis au mouvement de l'Éducation nationale.
- Mme Bertone deviendrait **directrice de la nouvelle école primaire**, avec une décharge de direction renforcée.

Cette fusion présente des avantages : gestion simplifiée, direction unique (Mme Bertone). Les gains de productivité resteront limités, les coûts étant déjà mutualisés. Elle comporte aussi des points de vigilance : crainte que la maternelle soit moins prise en compte, interrogation sur l'opportunité d'une classe à double niveau GS/CP.

Le SIVU s'était prononcé en décembre pour différer la décision, car il ne souhaitait pas s'engager dans une telle démarche une année d'élections. Cependant, une réunion s'est déroulée le 8/1/26 à 17h30 avec M Cardoen, l'Inspecteur d'Académie (IEN), les deux maires Benoit Amphoux, Pierre Antoine, les deux directrices Lydie Régnier, Nathalie Bertone, la présidente et la vice-présidente du SIVU Pascale Pommier et Vanessa Soury, afin d'évoquer cette fusion et M Cardoen a rassuré les protagonistes sur le planning et les conséquences de la fusion. L'IEN a également rencontré les deux équipes enseignantes le 13/2/2026.

Madame la Présidente indique que, les Conseils d'école extraordinaires qui se sont tenus le 19 février 2026 ont émis un avis favorable à la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Assas-Guzargues.

L'école, après la validation de cette fusion, se nommera « Ecole primaire ASSAS/GUZARGUES ».

Madame la Présidente ajoute que cette fusion n'aura pas d'impact sur les conditions d'accueil des enfants ni sur les modalités de gestion pour le SIVU.

Ainsi, l'objet de la présente délibération est de recueillir l'avis du SIVU concernant la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Madame la Présidente propose au Conseil syndical :

- D'APPROUVER la fusion des écoles maternelle et élémentaire, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- DE RAPPELER que les conseils municipaux d'Assas et de Guzargues devront également se prononcer sur cette fusion
- D'INFORMER, avant le 7 avril 2026, l'inspecteur académique, Monsieur Samuel CARDOEN, de l'avis du SIVU Assas-Guzargues

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité (8 voix pour, 1 contre), les propositions telles que décrites ci-dessus